



Rapport à l'assemblée des délégué(e)s du 5 novembre 2025

Préavis de la commission financière sur les modifications apportées au règlement de subventionnement de la petite enfance

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

Conformément à la loi sur les finances communales, la commission financière a été consultée sur la modifications apportées au règlement du subventionnement de la petite enfance.

Compte tenu du fait que ces modifications n'auront pas d'impacts négatifs sur les finances des communes, la commission financières recommande à l'assemblée des délégué(e)s d'accepter ces modifications.

Romont, le 5 novembre 2025

Commission financière de l'AGR

Julien Ronce

Président

Patrice Beaud

Secrétaire

Philippe Bertone

Membre